ICANN68 | Forum virtuel de politiques – Séance sur les politiques d'At-Large : utilisation malveillante du DNS : COVID-19 et questions liées aux utilisateurs finaux
Lundi 22 juin 2020 – 10h00 à 11h30 MYT

CLAUDIA RUIZ : Joanna, est-ce que vous êtes prête ? Nous n'avons pas encore Marita parmi nous qui va nous faire une présentation.

JOANNA KULESZA : Si vous voulez, nous pouvons commencer, Claudia. Nous avons déjà nos deux présentateurs et je vais faire une présentation de la réunion. Donc si vous voulez, dès que vous êtes prête, nous pouvons commencer.

CLAUDIA RUIZ : Parfait. Cette séance va commencer. Nous allons lancer l'enregistrement.

Bonjour et bienvenue à tous. Bienvenue à cette séance d'At-Large du forum politique. Aujourd'hui, nous sommes lundi 22 juin et il est 2h00 UTC. Nous allons parler de l'utilisation malveillante du DNS. Je suis Claudia Ruiz.

Veuillez noter que cette séance est en cours d'enregistrement et je vous demande de respecter les normes de conduite d'ICANN. Nous

n'allons pas faire l'appel pendant ces réunions d'ICANN68, mais les participants seront notés.

Pendant cette séance, les questions ou les commentaires soumis dans le chat ne seront lus que s'ils sont soumis en anglais. Utilisez le formulaire, comme cela est dit dans le chat. Je lirai les questions et les commentaires lorsque le président ou le modérateur me l'indiquera. Si vous voulez poser une question ou faire un commentaire en prenant la parole, levez la main. Lorsque nous vous donnons la parole, à ce moment-là, le personnel de l'ICANN mettra votre micro en marche et vous pourrez prendre la parole.

Nous vous demandons également de dire dans quelle langue vous allez poser une question si ce n'est pas l'anglais. Cette séance est interprétée en français et en espagnol. Pour entendre l'interprétation, vous devez télécharger l'application pour l'interprétation. Si vous voulez davantage de détails sur ce point, vous les trouverez sur le programme de cette réunion et dans le chat. Nous avons aussi donné ces détails dans la page wiki d'ICANN68 et vous trouverez le lien dans le chat également.

Je vous demande également que lorsque vous prendrez la parole de parler à une vitesse raisonnable pour permettre aux interprètes de faire une traduction correcte de votre message.

Je vous remercie.

JOANNA KULESZA : Merci beaucoup Claudia.

Je suis Joanna Kulesza. Merci à tous de vous joindre à nous pour cette première réunion politique d'At-Large qui sera aussi une occasion pour faire du renforcement des capacités, comme vous le voyez sur la diapositive.

Nous voulons développer ici un nouvel angle pour cette discussion portant sur l'utilisation malveillante du DNS pendant la pandémie. Aujourd'hui, je vais être rejointe par différents orateurs. Je vais les présenter. Vous les voyez sur l'écran, vous les voyez sur notre programme.

Comme vous le voyez, nous aurons parmi nous Alexandros Kargopoulos qui travaille à l'Agence des droits de l'homme et qui a accepté notre invitation. Nous allons parler des efforts qui sont faits au niveau législatif dans le cadre de la pandémie pour protéger les utilisateurs finaux, parce que nous travaillons tous de chez nous et les TIC sont devenus un outil primordial pour nous tous dans notre vie de tous les jours. Donc nous voudrions voir quels sont les efforts qui ont été réalisés par les gouvernements à travers la législation pour tout ce qui pourrait avoir un impact sur l'utilisateur final.

Yrjö Lansipuro et Marita Moll ont accepté mon invitation pour prendre la parole et essayer d'analyser l'utilisation malveillante du DNS de ce point de vue. Donc je vais souhaiter la bienvenue à Yrjö Lansipuro, c'est notre liaison du GAC auprès de l'ALAC. Il a accepté de faire un petit rapport sur la position prise par les gouvernements dans le cadre

de cette pandémie. Nous allons aussi entendre Marita Moll qui va nous parler de la façon dont le modèle multipartite peut avoir changé à cause de la pandémie puisqu'on a besoin de davantage de confiance en ce qui concerne la législation pour affronter ces défis.

Je veux aussi souhaiter la bienvenue à Alexandros Kargopoulos, qui va nous fournir un aperçu des activités réalisées par les états européens dans le domaine de cette pandémie. Est-ce que je peux avoir la prochaine diapositive s'il vous plaît ?

Ici, ce que nous essayons de réaliser pendant cette réunion de 90 minutes, c'est un petit peu une analyse du cadre législatif et de ce qui pourrait avoir un impact sur le modèle multipartite. Donc nous sommes ici, quel que soit le pays dans lequel vous vous trouvez, pour améliorer le modèle multipartite et pour nous assurer que les utilisateurs finaux, les gouvernements, les entreprises soient tous bien représentés et puissent avoir confiance en ce système. Donc nous allons essayer d'atteindre cet objectif pendant cette réunion. Prochaine diapositive.

Nous allons analyser ces questions spécifiques auxquelles nous allons essayer de répondre. Donc nous allons voir les efforts qui ont été entrepris par les gouvernements pour assurer que tout le monde, dans cette époque pleine de défis qu'est la pandémie, puisse revenir à la normale et fonctionner normalement. Nous voulons aussi explorer la façon dont on peut prendre des décisions au niveau multipartite. Et les gouvernements vont avoir un impact sur la façon dont on développe les politiques. Est-ce que c'est quelque chose qui a déjà eu

lieu ou est-ce que c'est quelque chose à quoi on peut s'attendre ? Dans quelle mesure nous allons pouvoir élaborer des politiques de manière efficace pour lutter contre l'utilisation malveillante du DNS ? Nous allons devoir explorer cette notion pour pouvoir inclure tous les aspects et tous les droits fondamentaux des utilisateurs, comme Alex va nous l'expliquer pendant notre réunion. Et comme vous le voyez, nous allons essayer de voir si cette pandémie va avoir un impact sur la façon dont nous allons élaborer des politiques dans le futur.

Est-ce que je peux avoir la prochaine diapositive s'il vous plaît ?

Ici, vous avez l'ordre du jour. Je vais commencer avec une brève introduction. J'ai encore deux ou trois diapositives à vous montrer. Ensuite, je vais donner la parole à Yrjö Länsipuro qui va nous présenter une réflexion sur la façon dont on peut résumer de la meilleure manière les efforts qui ont été faits dans le monde entier pour aider les utilisateurs finaux. Et nous verrons quels sont ces intérêts.

Ensuite, Alexandros va nous rejoindre et va nous donner des exemples spécifiques sur la façon dont les gouvernements ont affrontés ces défis.

Ensuite, nous donnerons la parole à Marita Moll qui fera un résumé de la situation actuelle.

Nous avons réservé environ une demi-heure pour les questions et réponses et les commentaires. Et Claudia va nous expliquer un petit peu comment tout cela fonctionne. Et ce sera destiné aux nouveaux arrivants – je pense qu'il y en a. Donc essayez d'être clairs dans la

façon dont vous posez les questions dans le chat. On va essayer aussi de recevoir des questions du public. Donc levez la main et nous serons ravis d'activer votre micro.

Comme cette réunion est virtuelle, nous avons essayé quelque chose de nouveau, qui est un feed Twitter. Si vous avez des questions ou des problèmes que nous n'avons pas pu aborder pendant cette séance, n'hésitez pas à utiliser Twitter comme plateforme pour que l'on discute d'autres aspects qui n'auront pas été abordés ici.

Prochaine diapositive, je vais vous donner un petit peu plus de contexte parce que je sais que certains d'entre vous ont dit que ce n'était pas vraiment quelque chose qui concernait l'ICANN. Donc pour que vous compreniez mieux les défis que nous devons affronter, je voudrais vous montrer ici quelques points de référence, les titres de journaux.

La pandémie, comme je l'ai dit, a augmenté l'utilisation des TIC, les technologies de l'information. Certains ont dit que les états qui ont pu cibler les défis, qui ont pu combattre la pandémie de manière efficace ont mis en places des mesures de TIC innovantes. Ici, vous voyez des titres du Times de Bruxelles qui vous montrent la façon dont la Corée du Sud a affronté la pandémie. Et une coïncidence, cette réunion a lieu théoriquement de manière virtuelle dans la région Asie-Pacifique. Donc c'est intéressant de voir comment ils ont réussi à aborder ces problèmes.

La façon dont on aborde ces problèmes peut aussi donner lieu à des préoccupations. Et c'est là qu'il faut regarder les droits des utilisateurs qui peuvent avoir un impact sur la façon dont les TIC sont utilisés pendant la pandémie.

Ici, un exemple, vous voyez une déclaration conjointe d'ISOC en Norvège. Et puisque nous avons une bonne représentation de la communauté d'ISOC ici, j'ai utilisé ce point de référence. La façon dont les applications se sont développées peut avoir un impact sur les droits fondamentaux. Est-ce qu'il y a un lien avec le travail que nous faisons ici ? Est-ce qu'il y a une connexion avec la façon dont les informations sur les personnes qui sont potentiellement infectées sont collectées et les politiques que l'ICANN développe ? Est-ce que cela peut avoir un impact ?

Prochaine diapositive, la dernière de ces diapositives que j'ai utilisées pour introduire le sujet : les efforts législatifs faits dans le monde. On a analysé le RGPD, on s'intéresse aux données personnelles qui peuvent être utilisées par les compagnies qui ne devraient pas utiliser ce type d'informations grâce à cette législation européenne. Est-ce qu'il y a un mouvement ? Est-ce qu'il y a une tendance que nous devrions connaître quand il s'agit de l'intérêt des utilisateurs finaux ?

Si je voulais être un petit peu provocatrice – vous me connaissez, ce n'est pas mon cas – je pourrais poser la question suivante. Dans le domaine de la protection de la vie privée, il y a des fournisseurs qui vont utiliser nos informations. Est-ce que cela pourrait être considéré comme une utilisation malveillante du DNS si on fournit des contenus,

des applications, des outils qui pourraient enfreindre mes droits individuels ? Est-ce que l'on peut parler d'utilisation malveillante du DNS ? Quand il s'agit de fraude en ligne, de médicaments contre la covid, de traitements qui sont promus en ligne, on peut vous accuser de faire une utilisation malveillante du DNS. Donc est-ce qu'on peut aussi ici dire qu'il s'agit de cela ?

Ce sont des questions provoquantes que je pose avant de donner la parole à Yrjö, qui nous donnera un résumé de ce qui se passe travers le monde. Et ensuite, je donnerai la parole à Alexandros qui nous donnera des exemples de la façon dont des mesures de TIC ont été utilisées dans le cadre de la pandémie. Ensuite, nous passerons à la présentation de Marita, qui nous dira un petit peu si ces tendances législatives peuvent avoir un impact sur la façon dont l'ICANN gère ces politiques. Est-ce que cela a eu un impact aussi sur les gouvernements et sur leur contrôle ?

Je vais maintenant donner la parole à Yrjö, qui va nous faire une petite récapitulation des tendances législatives des événements qui ont lieu dans le monde qui pourraient avoir un impact dans ce domaine. Merci.

YRJÖ LÄNSIPURO : Merci beaucoup Joanna, merci beaucoup de m'avoir invité. Je vous dis bonjour ou bonsoir. Je m'appelle Yrjö Länsipuro. Il est cinq heures du matin en Finlande et le soleil s'est déjà levé. C'est l'été en Finlande et je suis très heureux de vous dire que c'est très agréable. Malgré le coronavirus, c'est très agréable de passer l'été en Finlande.

Nous avons eu une expérience forte du coronavirus dans nos régions et l'internet a joué un rôle également très important. Il nous a permis de survivre, il nous a permis de tenir le coup alors que la vie n'était plus du tout normale. Pour cette réunion de l'ICANN, il s'agit d'un thème important de la réunion, la pandémie du coronavirus et l'internet. Nous allons essayer de l'analyser du point de vue des utilisateurs finaux.

Qui sont-ils, ces utilisateurs finaux ? Ce n'est pas un groupe séparé, distinct. Les utilisateurs finaux, c'est un rôle que la plupart des gens jouent lorsqu'ils se connectent. Et pendant cette pandémie, les personnes ont été très dépendantes de l'internet. Tout le monde est devenu un utilisateur final de l'internet.

Les personnes se sont rendues compte qu'ils étaient des utilisateurs finaux de l'internet parce qu'ils étaient chez eux, un petit peu coincés, ils ne pouvaient pas avoir leur vie normale et se retrouver socialement. Et l'internet leur a permis véritablement de mener une vie et a été une fenêtre ouverte sur le monde. Les enfants ont été éduqués grâce à l'internet, les personnes ont pu parler à leurs amis grâce à l'internet, beaucoup d'exemples de cela. La vie était pratiquement normale. Et en latin, je dirais *connecto ergo sum*, je suis connecté, donc j'existe.

Mais mon expérience a été que la société a pu continuer à fonctionner. De manière plus précise les sociétés démocratiques ont réussi à fonctionner. Malgré l'interdiction parfois de sortir, sans la liberté de s'assembler et même s'il y avait des couvre-feux qui étaient imposés,

la société n'a pas dégénéré véritablement en un ensemble de personnes tout à fait isolées, tout à fait seules dans leur maison et ne recevant des communication que d'une seule source venant d'en haut. Non.

Les sociétés ont continué à travailler de manière pluraliste avec plusieurs niveaux, plusieurs secteurs où les groupes d'intérêt et la société civile ont pu communiquer grâce à des innovations de l'internet. Et c'est grâce à l'internet que nous avons pu continuer à communiquer de cette manière. En tout cas, cela a été mon expérience.

Mais il est intéressant de voir comment les sociétés ont géré cela du point de vue des utilisateurs finaux. Mais comme l'a dit Joanna, il y avait un moment où les gouvernements auraient pu utiliser l'internet pour créer un système répressif.

Dans nos interactions avec le GAC, nous avons parlé du fait que les citoyens et les utilisateurs finaux de l'internet sont les mêmes personnes. Nous avons beaucoup appris durant cette pandémie. Les personnes ont dit qu'ils étaient des citoyens parce qu'ils étaient des utilisateurs finaux parce qu'ils jouaient un rôle de citoyen grâce à l'internet. Dans une situation d'urgence comme celle-ci, la résilience du tissu de la société dépend véritablement de l'internet. Je crois que les gouvernements l'ont compris.

Vous savez, il y a une transformation forcée. On est devenus des sociétés véritablement en ligne et cela nous a montré qu'il y avait des

fossés qui s'étaient creusés, qu'il y avait des grands écarts, des divisions dangereuses, non seulement entre les régions développées et mal desservies, non seulement entre les pays mais aussi au sein même des pays. Et je crois que l'expérience nous a montré qu'il y avait une raison supplémentaire pour qu'il y ait plus d'égalité dans l'accès à l'internet ou aux ressources en ligne, ce qui était devenu de plus en plus important parce que le renforcement de la résilience de la société, c'est véritablement dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.

Maintenant, des nouvelles un petit peu moins positives. Il y a toujours de mauvais acteurs qui exploitent la détresse d'autrui. Et même lorsqu'il y a une urgence mondiale, c'est pour certaines personnes une opportunité. On a vu avec Europol qu'il y a des criminels qui se sont organisés, qui ont fait proliférer des virus, qui ont utilisé la crise pour faire des attaque de hameçonnage, qui se sont attaqués à des adresses commerciales, qui ont compromis des courriels professionnels. Ces criminels ont véritablement utilisé la situation et les besoins qui existaient, ces besoins d'information. Les attaques étaient même contre des hôpitaux, contre des infrastructures médicales. C'était une opportunité pour les personnes qui essayaient de vendre des produits miracles pour lutter contre la pandémie et la covid-19. D'après Europol, une nouvelle fois, nous avons vu des schémas de fraude qui ont été adaptés aux craintes et aux espoirs liés aux coronavirus.

En ce qui concerne les enfants, vous savez que très souvent, ils passent beaucoup de temps sur leur téléphone intelligent, sur leurs jeux vidéo. Et là, leur vie est devenue encore plus virtuelle en ce qui concerne les enfants. Et d'après Europol, les délinquants sexuels ont trouvé dans cette évolution une opportunité d'accéder à un groupe beaucoup plus large d'éventuelles victimes. Cela a été très alarmant et il y avait véritablement de plus en plus de risques, par exemple sur le partage en ligne d'images d'exploitation sexuelle d'enfants.

Donc il y a eu des activités haineuses. Cela, c'est la définition même de l'utilisation malveillante du DNS telle qu'on la définit à l'ICANN et dans ses parties prenantes. Nous avons pris des actions – on va en entendre parler un petit peu plus durant cette réunion. Il y aura une séance plénière dans quelques heures sur l'abus du DNS et les enregistrements malveillants pendant la pandémie de la covid-19.

J'étais à un webinaire intéressant le [12 juin] il y a de cela quelques semaines et en fait, on s'est rendu compte qu'il y avait peut-être un peu moins d'enregistrements malveillants. On s'est beaucoup indignés dans les médias, mais on ne sait pas exactement. D'un côté, il y a ces activités criminelles et c'est ce que nous disent Europol et d'autres forces de l'ordre. Mais nous allons faire le point durant cette réunion de l'ICANN pour véritablement savoir à quel niveau et pour quels utilisateurs individuels nous avons ces activités malveillantes.

Au niveau de l'UNESCO, on a parlé en utilisant le terme « infodémique » ou « désinfodémique » ; on parlait de désinformation au niveau de l'OMS et de l'UNESCO. Là, quelque chose qu'on ne peut

pas faire, c'est parler de contenu à l'ICANN ; il n'y a pas une question de contenu dans les statuts constitutifs de l'ICANN. Mais on a quand même la possibilité de faire quelques observations sur l'internet.

Au niveau de l'internet, il y a un sous-bois avec des mauvaises herbes, avec des lianes qui rampent les unes autour des autres. C'est une véritable jungle, cette désinformation, ces mensonges que l'on lit parfois sur l'internet. Et cela prépare le terrain justement aux arnaques dont on a parlé tout à l'heure et qui visent l'utilisateur final. Cela a beaucoup marqué les personnes pendant cette crise du coronavirus. Si on a un contenu qui est là pour encourager des actions malveillante, une utilisation malveillante du DNS, comment peut-on réagir ?

Deuxièmement, il y a un cadre de lutte contre les abus qui, avec les registres et les bureaux d'enregistrement, nous indique qu'il y a des cas où les registres et les bureaux d'enregistrement devraient prendre des mesures lorsqu'il y a des abus de contenu sur les sites web. À l'origine de ces abus de contenu de sites web se trouve la menace physique pour la vie humaine.

Dans ce rapport de l'UNESCO sur la désinfodémie, on peut dire et on peut lire que dans un nombre croissant de cas, les conséquences de cette désinfodémie ont été absolument fatales. Il y a beaucoup de citoyens qui ont été dupés et qui ont eu du mal à comprendre quelles sont les mesures que l'on doit prendre pour faire de la prévention basée sur la science. À cause de cela, il y a des personnes qui perdent

la vie par complaisance ou qui utilisent des remèdes qui ne fonctionnent pas, donc c'est extrêmement grave.

Et je crois qu'il y a véritablement une ligne de partage très fine entre l'utilisation malveillante du DNS et l'abus de contenu de sites web. Donc on peut interpréter cela et c'est comme après un orage très fort, et la pandémie de la covid-19 était véritablement comme une grosse tempête. Je crois qu'il faudrait réfléchir à nouveau à ces concepts d'utilisation malveillante du DNS et de contenu de site web.

Vous savez, nous avons perdu des centaines de milliers de personnes à cause de la pandémie. On ne peut pas encore crier victoire, ce n'est pas encore fini. Mais je pense qu'au niveau de l'internet, on s'est renforcés. Et je crois que les utilisateurs finaux ont été également renforcés. La communauté de l'internet, y compris toutes les personnes qui jouent un rôle d'utilisateur final est plus égalitaire maintenant et plus forte, je crois, pour relever les défis à l'avenir.

Merci beaucoup de votre attention.

CLAUDIA RUIZ : Joanna, vous pouvez y aller.

JOANNA KULESZA : Merci beaucoup Yrjö. On attendait vraiment quelque chose comme cela. Je vois que la discussion a commencé dans le chat, donc je vous remercie. Et comme vous l'avez remarqué, Yrjö, il y a des questions sur

les données concernant l'utilisation malveillante du DNS. C'est la première séance sur ce thème.

Nous allons aussi avoir une autre séance sur ce thème qui va porter sur les seuils acceptables avec des chiffres spécifiques. Je ne pense pas que ces chiffres existent vraiment. On essaie de comprendre un petit peu mieux ce phénomène qui est lié à la covid. Je vois qu'il y a des gens ici qui disent qu'il n'y a pas d'utilisation malveillante du DNS liée à la covid. Nous allons essayer d'explorer cela, est-ce qu'il y a une tendance spécifique concernant l'utilisation malveillante du DNS et la covid dont parlait Yrjö.

Claudia, si vous voulez, est-ce que vous pouvez me donner la diapositive de l'introduction d'Alex qui va nous parler justement des mesures qui sont prises dans le domaine des TIC et des outils qu'on utilise déjà ? On utilise des applications de traçage par exemple, donc il semble qu'il y ait un consensus dans le domaine des systèmes magiques à utiliser pour la covid. Je pense qu'on va en parler pendant cette réunion, toutes ces questions, ces médicaments qui peuvent soigner la maladie, s'il s'agit aussi d'un problème de fraude du consommateur. Cela est toujours lié aux mesures de prévention pour lutter contre l'utilisation malveillante du DNS. Est-ce qu'il y a d'autres aspects dans ce domaine autre ce qu'Yrjö a dit ? Nous allons analyser un exemple de ces applications de traçage qu'Alex va nous fournir.

Je vais vous demander, Alex, de nous faire une petite introduction concernant l'organisation des droits fondamentaux pour laquelle vous travaillez, quel est l'angle sur lequel vous travaillez pour protéger le

public dans le cadre de la pandémie. Je sais que vous avez fait une série de travaux sur le développement des mesures de prévention du coronavirus et c'est pour cela que j'étais très contente que vous acceptiez mon invitation. Je sais qu'il est très tard pour vous, donc je vous remercie de vous être joint à nous.

Et je donne maintenant la parole à notre prochain orateur, Alexandros Kargopoulos. Allez-y Alexandros.

ALEXANDROS KARGOPOULOS : Bonjour, bonsoir à tous. Je suis vraiment très heureux d'être ici en votre compagnie. D'abord, je vais vous parler un petit peu de ce que nous faisons.

Je travaille pour cette organisation des droits fondamentaux, qui est un organe indépendant qui a été établi en 2008 et qui a terminé d'être établi en 2017. C'est une institution des Nations Unies et cette organisation travaille en tant qu'experts légaux, et notre principal rôle est de protéger les droits fondamentaux dans l'Union européenne et d'appliquer les chartes dans ce domaine.

Nous travaillons sur des preuves et nous travaillons avec les décideurs et avec les parties prenantes du niveau national au niveau local. En particulier, nous essayons de présenter des rapports analytiques et des documents, des analyses, des documents juridiques, etc., qui se basent sur des études sociales, des études juridiques et aussi en fonction des enquêtes que nous réalisons auprès du public.

Nous collectons ces données dans les états-membres des Nations Unies et nous fournissons une opinion basée sur ces données. Par exemple, nous fournissons des informations sur cette application qui est sortie en 2018 et nous travaillons sur la discrimination dans le domaine des PIC data, les prises de décision dans ce domaine. Il y a eu des rapports qui ont été faits sur ces points-là. Nous discutons de l'importance de la qualité des données dans le système et selon la perspective des droits fondamentaux. Nous travaillons sur ces thèmes.

Dans ce contexte, je dirais que nous sommes en train d'élaborer un document sur les obligations et les droits fondamentaux dans le cadre de la pandémie. Nous allons analyser les droits fondamentaux et les problèmes posés par la pandémie dans ce domaine pour les états-membres de l'Union européenne. Nous allons voir les mesures qui ont été mises en place dans ce domaine, etc.

Dans ce contexte, il y a un deuxième bulletin mensuel. Nous avons consacré tout un travail sur ce que les états-membres ont développé dans le domaine de la pandémie et notre discussion se base sur l'utilisation des applications de traçage et de traçage de contact. Nous avons analysé l'utilisation des rapports sanitaires et des sites intérêt et des applications sur les portables, l'utilisation des données de mobilité de la population qui est donnée par les fournisseurs de données à travers ces applications, et d'autres mesures qui concernent l'utilisation des données, par exemple la surveillance avec des drônes, etc.

Avant de rentrer dans le détail de ces applications de traçage, je voudrais commencer par cette petite intervention, cette mesure prise par les états-membres sur les données de communication par les fournisseurs de service.

Comme je l'ai dit, les états-membres ont mis en place deux mesures : les données agrégées de communication pour avoir accès à la mobilité de la population, et les données des particuliers pour les identifier et pour suivre les personnes et pour appliquer des restrictions dans le domaine de la pandémie.

Pour les données individuelles et la communication de ces données individuelles, le point le plus alarmant dans ce domaine, je dirais dans ces mesures, ce sont les preuves qui existent que pendant la période du deuxième bulletin, un grand nombre de pays comme la Hongrie, la Slovaquie, la Pologne, etc. ont promulgué des législations pour avoir accès et pour traiter des métadonnées de fournisseurs de communication afin de suivre des utilisateurs dans le cadre de la pandémie et les utilisateurs qui étaient isolés parce qu'ils avaient le virus.

En Hongrie par exemple, de nouvelles législations ont donné un pouvoir à la police et aux autorités qui travaillent avec les migrants pour accéder aux données des utilisateurs et données qui avaient été récupérées dans le dans le cadre de leurs télécommunications. Pour cet accès, il faut obligatoirement que l'utilisateur ait donné son consentement. En Bulgarie, il faut une autorisation.

En Pologne, c'est un autre exemple, les personnes doivent télécharger et utiliser une application mobile dans le cadre de la pandémie. L'utilisation de cette application est obligatoire et la police peut obliger l'utilisateur à utiliser cette application lorsqu'il est isolé à cause du virus.

Il y a beaucoup de critiques de la part de la société civile, des opposants politiques, d'experts. En Allemagne, le ministère a essayé de faire passer cette législation aussi pour les applications pour suivre les individus. Finalement, après les critiques qui ont été faites, le gouvernement a refusé que cette application soit utilisée. Le ministère a fait un amendement dans ce sens.

Ce qui est important aussi, en Bulgarie et en Slovaquie, après que cette législation ait été adoptée, il y a eu des plaintes de la société civile. Ces discussions sont importantes parce qu'il y a ici des directives de protection de la vie privée dans le cadre de la pandémie, la communication des métadonnées, il y a des législations qui existent dans ce sens et on ne peut pas avoir accès à ces données dans le cadre de la santé publique.

Le RGPD indique que le droit des personnes civiles doit être restreint à certaines utilisations et ces données ne peuvent pas être communiquées par les fournisseurs de communication. Dans le cadre de la covid non plus.

Par rapport aux données agrégées, la situation est différente parce que le RGPD fait que ces données ne sont pas considérées comme des

données personnelles parce que les utilisateurs ne peuvent pas être identifiées. En Autriche, en Bulgarie, en France, au Danemark, en Estonie, en Finlande et en Slovaquie, on utilise ces données agrégées des fournisseurs de communication pour leurs statistiques et pour ce qui est lié à la pandémie.

En Autriche, au Danemark, en Estonie et en Allemagne, les autorités de protection des données nationales ont confirmé la légitimité de cette pratique et ont participé à la détermination de ce processus pour l'utilisation de ces données de la part des fournisseurs de communication.

Un autre exemple serait celui de la France où 11 universités ont conclu un accord avec Facebook, accord qui leur permettait d'avoir accès aux données agrégées par Facebook pour des recherches liées à la covid-19. Ces données de Facebook ont intégré différents types de données. Les gouvernements de l'Allemagne et du Danemark ont reçu des plaintes de la part de la société civile parce que ces données pouvaient être utilisées par des tierces parties.

Nous allons maintenant entrer dans la discussion concernant les brèches et les problèmes de contact. Ces applications de traçage qui sont utilisées sur les téléphones portables utilisent le Bluetooth ou peuvent utiliser des données d'emplacement pour savoir si on est en proximité avec une autre personne. Cela permet d'être averti ; si ces personnes ont la covid-19, à ce moment-là, on peut faire un suivi des personnes qui ont été proches de ces personnes. En réalité, ici on peut se demander si ces applications font vraiment un traçage de contact

et non pas de proximité. Donc le terme de traçage de contact ne décrit pas vraiment l'utilisation mais l'objectif de ce système.

En mars 2020, plusieurs pays ont dû faire un suivi de certaines personnes et la commission s'est joint à la feuille de route de l'Union européenne et a montré que l'utilisation de ces applications de traçage était parmi les mesures qui pourraient aider au déconfinement. Cela a été repris par des contrôles pour lutter contre la maladie. L'utilité est donc non pas pendant la période de confinement mais pendant la période de déconfinement principalement dans les états-membres.

Nous sommes parvenus à la conclusion que cette application permet d'avoir accès aux contacts des personnes, à leur circulation et peut permettre d'avoir une carte complète des relations sociales de cette personne, ses contacts avec d'autres personnes, ce qui constitue une interférence dans le domaine des droits fondamentaux et dans la protection des droits privés des hommes et des personnes et de leur association avec d'autres individus, avec leurs activités politiques ou religieuses même.

Ces données et ce système d'application de traçage peuvent être utilisés pour d'autres objectifs, comme par exemple pour surveiller les personnes et autres. Elles peuvent aussi être utilisées par exemple par des fournisseurs de communication.

Toujours par rapport à ces applications, leur efficacité est douteuse. Au niveau des contacts, on ne sait pas à quel point les applications

sont pertinentes pour des fins épidémiologiques. On a deux exemples. Par exemple deux personnes qui sont en proximité l'une avec l'autre mais derrière un mur dans un bureau, qui ne vont jamais rentrer en contact l'une avec l'autre, mais cette application va indiquer que ces personnes étaient proches et va envoyer un avertissement si une personne est testée positive.

On peut reprendre l'exemple de deux personnes et qu'en simplement quelques minutes, ils prennent le même ascenseur par exemple mais n'entrent pas en contact. Même si on n'a pas d'alerte de proximité, dans ce cas-là, il sera probable qu'une personne ait infecté une autre personne avec ce type de contact. Et cela, on ne peut rien faire, ce n'est pas une question de traçage de proximité. Cela ne nous paraît pas très efficace.

Il y a des universités qui nous disent que pour être efficaces, la plupart des utilisateurs de téléphone portable, 60 à 80 %, doivent utiliser ces applications.

Ces applications de traçage de contact posent des problèmes de sécurité aux utilisateurs finaux. Ils sont d'ailleurs très inquiets et ne les utilisent pas beaucoup parce qu'ils semblent manquer d'informations à ce niveau, ils ne savent pas si elles seront activées ou pas.

Bien qu'on ait eu beaucoup de données à ce niveau qui nous donnent plus d'informations, les initiatives ad hoc de la commission et du board représentent des instruments sur l'utilisation des téléphones mobiles pour lutter contre la pandémie du coronavirus.

En ce qui concerne la protection des données, nous avons de plus en plus de données sur l'utilisation de ces applications. Et il y a une déclaration à ce sujet et il y a des instruments qui se basent sur les lois existant déjà au niveau du RGPD, par exemple sur la protection de la vie privée. Tout cela montre bien qu'il y a des critères techniques en ce qui concerne l'utilisation de ces applications avant même que ces applications soient livrées et disponibles sur les téléphones portables.

Il faut véritablement qu'il y ait beaucoup de critères de qualité de ces applications, qu'on en sache plus sur l'anonymisation des données, sur les critères de sécurité à remplir pour ces applications pour qu'il n'y ait pas d'attaques cybernétiques pour qu'on puisse voler les données de ces applications. Cela ne doit pas être basé sur le GPS parce que sinon, il va être très facile de voler les données. Il y a des questions d'interopérabilité qui se pose également en ce qui concerne l'activation et l'effacement des données par la suite.

Notre rôle, c'est de donner des lignes de conduite, d'analyser la situation. Par exemple, en ce qui concerne les 27 membres de l'Union européenne, soit ces applications étaient en développement ou il y en avait certaines disponibles, il y avait plusieurs modèles. Par exemple au Danemark, en Allemagne, il y avait une collaboration entre le secteur privé et les diverses institutions pour le développement de ces applications. Et dans d'autres états-membres comme Chypre par exemple, il y avait un développement par des acteurs privés et il n'y avait pas d'autorisation ni règlement sur ces applications.

Au niveau des spécificités techniques de ces applications, cela nous montre bien que la plupart des états-membres de l'Union européenne, en Bulgarie par exemple, au Chypre, en Lituanie, nous avons ces applications basées sur les GPS. En Slovaquie, pour l'application, c'est Bluetooth qui est utilisé.

Et le grand débat que nous avons eu en ce qui concerne ces applications, c'est est-ce qu'il doit y avoir la même architecture ou bien une approche beaucoup plus décentralisée ? Par exemple, il y a les clés d'encryption ; est-ce qu'il doit y avoir un seul secteur où on retrouve ces clés ? Il y a différents modèles : centralisé, décentralisé, avec des clés de chiffrement qui sont sur un seul serveur ou pas. Parfois, les données peuvent rester sur l'appareil de l'utilisateur. On a plus de données décentralisées semble-t-il, c'est promu plus souvent. Et cela permet de mieux satisfaire les besoins de protection des utilisateurs finaux.

La Commission européenne pour la protection des données n'a pas une approche préférée par rapport à une autre. Mais le Parlement européen a proposé l'utilisation d'un modèle décentralisé par les états-membres et n'aime pas les modèles centralisés, s'exprimant contre cela.

Il y a une forte décision au niveau des états-membres. Par exemple en Estonie, en Finlande et en Pologne, on suit un modèle décentralisé. Les utilisateurs peuvent accepter d'utiliser Bluetooth. Avec un modèle décentralisé également au Portugal, il y a des alertes uniquement après autorisation d'une entité médicale. Avec un modèle centralisé

dans un autre pays, il y a les données personnelles qui sont gardées que pendant une durée de temps limitée.

Il faut prendre en compte les attaques cybernétiques qui peuvent se dérouler également parce que l'on pourrait parfois identifier les utilisateurs lorsqu'ils utilisent ces applications. C'est là où ces clés de chiffrement peuvent devenir très utiles. Il y a les données personnelles comme l'adresse IP, protocole internet, que l'on trouve sur les serveurs ou une combinaison de plusieurs données, par exemple le numéro de téléphone.

Maintenant, nous avons des preuves que beaucoup de pays-membres en Europe, en Bulgarie, au Danemark, dans la région Basque, en Pologne et ainsi de suite, ont inclus d'autres fonctionnalités, par exemple la communication avec les médecins au Danemark. On peut savoir si les personnes sont positives uniquement en utilisant un code. On identifie l'utilisateur au niveau d'un service centralisé par le gouvernement. En Lituanie, même chose pour le traçage. En Autriche, il y a également des fonctionnalités sur une base volontaire pour transmettre des données personnelles aux autorités sanitaires.

La Commission européenne souligne bien que les utilisateurs doivent donner leur consentement sur les fonctionnalités de l'application. Nous avons un consentement qui est séparé.

En ce qui concerne la disponibilité et la transparence, le code source doit être rendu public. Mais il n'y a pas toujours d'obligation juridique à ce niveau pour faire en sorte que les codes soient transparents et

soient rendus publics. On a des états-membres où il y a de grandes différences également. Parfois, on a besoin d'autorisation obligatoire de l'état. En Italie par exemple, l'administration passe par des experts. Ils proposent des applications et cela est très contrôlé et règlementé par le gouvernement italien et il y a une conformité par rapport à la protection des données et les critères techniques. C'est la même chose aux Pays-Bas où les applications qui ont été proposées n'ont pas été acceptées suite à l'analyse gouvernementale.

Je pense que c'est une étape positive, cela. En France, en Finlande, en Italie, Lettonie, les autorités de protection des données ont travaillé à ce processus, ont examiné les applications de très près et se sont assurées de la protection des données et du respect de la vie privée et des caractéristiques de ces applications de traçage.

J'aimerais conclure ma présentation avec quelques remarques pour indiquer que les gouvernements et les sociétés peuvent utiliser ces applications qui peuvent être utiles pour lutter contre la pandémie. Mais il faut être bien conscient de l'utilisation de ces technologies, qui peuvent véritablement divulguer des données. Il peut y avoir une captivité numérique des personnes testées ou non testées, on pourrait en savoir beaucoup plus sur ces personnes. Donc il faut vraiment que les données soient pertinentes pour lutter contre la pandémie, et utiles aux citoyens.

Il y a des acteurs privés, il y a la société civile qui s'oppose parfois à ces acteurs privés qui développent des applications qui sont suivies de très près une fois que ces applications sont mises sur le marché et sont

disponibles. On peut voir des avantages du RGPD que l'on peut suivre de près pour le développement de ces technologies, mais on peut voir également les limites du RGPD avec l'architecture très ouverte du RGPD où on a besoin de textes de loi pour véritablement avoir des garanties du respect de la vie privée des utilisateurs finaux.

Voilà comment j'aimerais conclure ma présentation. J'aimerais vous remercier beaucoup de votre attention.

CLAUDIA RUIZ : Joanna, on ne vous entend pas. Je crois que votre micro n'était pas ouvert. Joanna ?

JOANNA KULESZA : Merci beaucoup Alexandros. C'est une présentation tout à fait intéressante et je vois que dans le chat, il y a beaucoup de réactions et de commentaires.

C'est quelque chose d'absolument fascinant. Alex nous a donné beaucoup d'exemples avec beaucoup de détails. Ce sont des possibilités de donner beaucoup de choix aux utilisateurs finaux.

Pour simplifier un petit peu les choses, c'est une comparaison entre la manière de soigner la covid-19 – et cela, on peut en parler ailleurs. Mais les applications donnent beaucoup de détails, parfois abusifs, sur la situation médicale de ses utilisateurs finaux.

En effet, il y a beaucoup d'inquiétudes à ce niveau. Mais comme vous l'avez indiqué, la société civile y compris les autorités de protection des données en Europe sont préoccupées de cela et de la manière dont on peut cibler la pandémie. Si ces applications sont illégales, si elles sont sur un site web par exemple, est-ce que cela représentera un abus également ? La réponse sera peut-être non. Cela dépend des outils que l'on peut utiliser. Et est-ce que notre cadre de référence d'utilisation malveillante du DNS peut être utilisé dans ce cadre ? Il faut y réfléchir.

On a réfléchi au RGPD, on a réfléchi à tout ce que nous avons à notre disposition. Peut-être que nous pouvons être conscients de cette situation. C'est un exemple où il y aurait beaucoup de questions fondamentales de droits qui se posent, mais je crois qu'il y a une étude très complète qui a été effectuée.

La question, c'est les données des utilisateurs finaux qui sont utilisées de manière abusive ou pas. On va avoir des questions. On est un petit peu en retard, mais merci beaucoup Alexandros d'avoir effectué cette présentation. Si vous avez des questions comme l'indique Michelle dans le chat, postez-les dans le chat et le personnel suivra de près les questions que vous allez poser. Nous allons essayer de répondre à ces questions à la suite de l'intervention de Marita Moll, qui va répondre à des questions difficiles : est-ce que nous pouvons faire quelque chose à notre niveau par rapport à ces problématiques ? Ou bien, est-ce que les gouvernements sont chargés de cela ? Ou bien, si les

gouvernements conçoivent des lois de plus en plus fortes, quel sera l'impact sur nous ?

Marita, je vais vous donner la parole. Marita, vous avez quelques diapositives à nous présenter. Je suis sûre qu'on va les mettre à l'écran. Marita, vous avez la parole.

CLAUDIA RUIZ : Une petite minute Marita, nous allons activer votre micro. Marita, est-ce que vous pouvez y aller ? Marita, on ne vous entend pas.

MARITA MOLL : J'avais éteint mon micro. Merci. On ne sait jamais très bien comment cela marche.

Merci à tous, merci à ce présentateur qui nous a fourni des informations très intéressantes. Je m'appelle Marita Moll. Lors de la réunion précédente, lorsque j'ai dit cela, mon nom a été utilisé par un piratage du Zoom. J'espère que ce ne sera pas le cas.

Mon rôle aujourd'hui est de parler du système multipartite et de la façon dont il peut avoir été modifié à cause de la covid-19 et des circonstances de cette pandémie. Nous allons parler de l'utilisation malveillante du DNS et je vais vous parler un petit peu du système multipartite. Et nous allons voir comment ce système a fonctionné pour nous tous de manière différente. Prochaine diapositive.

Je vais commencer par cette citation d'un participant de notre monde. Il s'appelle Wolfgang Kleinwächter, un acteur important. Voilà ce qu'il a dit, c'était dans un article sur la feuille de route des Nations Unies, sur la coopération dans ce sens, et il exprime cela de cette façon : « De nombreux gouvernements craignent que l'ouverture des portes de l'ONU aux acteurs non-gouvernementaux soit une infiltration risquée de la souveraineté des états, qui est le principe central du système des Nations Unies. Lorsque les gouvernements ont accepté le compromis de Tunis sur l'approche multipartite de la gouvernance de l'internet, ils ont compris que cela pouvait fonctionner pour l'internet mais pas pour le monde. Maintenant, internet est le monde et il n'y a plus de monde sans internet. Deux cultures différentes se heurtent mais ce choc offre plus d'opportunités que de risques. »

Je pense que ce commentaire montre que l'internet et le monde depuis trois mois, depuis que le monde nous a montré comment affronter ce type de crise, nous avons affronté la pandémie de manière tout à fait différente – parce que ce n'est pas la première fois qu'une pandémie a lieu dans le monde. Mais le monde a pu continuer à faire ses activités en général. Tout le monde dans le monde en général a pu continuer à faire ses activités grâce à l'internet. C'est l'internet qui nous a permis de le faire. L'internet est devenu central, primordial dans ce sens. Nous devons maintenant voir comment nous pouvons continuer dans le futur à avancer par rapport à cela. Prochaine diapositive.

Parfois, on suggère que la crise de la covid va rendre notre travail plus difficile dans le monde multipartite. Il y a beaucoup de choses qui se passent. Je crois que ce modèle multipartite ne peut pas s'arrêter ne peut pas ralentir.

Ici, je vous montre que la feuille de route de l'ONU sur la coopération unique qui vient d'être présentée essaie d'élargir ce concept de coopération entre états-membres et dans d'autres forums. Cela suggère que les parties prenantes et les gouvernements, la technologie, la société civile, le secteur technique, tout le monde travaille ensemble. On a maintenant des organisations comme l'OMS.

Puisque l'internet est devenu fondamental pour tout le travail que nous faisons en tant que participants, ce processus multipartite doit être utilisé à tous les niveaux. Mais on reconnaît qu'il y a des tensions, que ces tensions existent et que ces tensions ont peut-être été renforcées par la pandémie actuelle.

Par conséquent, par exemple cette application qui est utilisée pour le traçage des personnes, tout cela rend les choses un petit peu difficiles et cela risque d'être un peu plus long d'introduire certains processus dans d'autres forums, des processus liés au MS. Mais de toute façon, c'est très important parce qu'internet représente le monde actuellement. Donc nous devons continuer à tenir compte de ce processus, à le prendre au sérieux et à l'utiliser ailleurs.

C'est une introduction pour parler de ce qui se passe au sein de l'ICANN dans le domaine du processus multipartite et de la façon dont

ce processus risque d'être affecté par ce qui a lieu actuellement dans le cadre la pandémie. Prochaine diapositive.

Lors de la prochaine réunion, cela fera un an que nous n'aurons pas eu de réunion présentielle. Je pense que la communauté s'est adaptée rapidement. La communauté a l'habitude de travailler en ligne, de travailler de manière virtuelle puisqu'on le fait toute l'année. On continue de le faire. Je dirais que nous travaillons comme cela mais c'est une réunion, comme une téléconférence, qui dure plusieurs jours. Mais est-ce qu'on peut continuer à travailler comme cela ? On peut se le demander.

Dans tous les pays, la pandémie a exposé les vulnérabilités qui existaient dans notre système. Au Canada par exemple, elle a exposé le fait qu'on ne s'occupait pas assez bien de la population des personnes âgées qui sont finalement ceux qui souffrent le plus et qui ont le plus souffert en termes de morts aussi dans la pandémie. Ce sont les personnes âgées qui sont les plus victimes de la maladie. C'est une vulnérabilité qui a été exposée de manière brutale. Les vulnérabilités seront exposées par ce type de choses.

Cela aura aussi lieu dans l'environnement de l'ICANN. Nous savons, par le travail que nous avons fait au cours de ces deux dernières années dans le processus d'évolution multipartite, qu'il y a des faiblesses dans notre système. Et nous sommes en train d'essayer de travailler pour réduire ces faiblesses. Nous avons fait un appel à commentaires pour aborder les six thèmes restants concernant les

priorités à établir et la façon dont on peut travailler sur le consensus. Nous travaillons sur ces points.

Nous savons finalement que les unités constitutives bénévoles qui supportent ce système sont les plus à risque parce que si nous ne pouvons pas soutenir ces bénévoles, nous n'aurons pas un système multipartite. Prochaine diapositive.

Il y a une série de points de tension qui nous montrent que les choses sont en train de changer, d'abord parce qu'on se rend compte des coûts qui existent pour les réunions présentielles alors qu'une réunion virtuelle ne coûte qu'environ 1,5 millions $. C'est une grosse différence qui pourrait être utilisée de manière positive pour nous tous.

Quelque chose qui n'est pas sur cette diapositive qui devrait être ajouté en lettres majuscules, il s'agit des questions écologiques. On en parle beaucoup ces dernières années. Au niveau écologique, est-ce que c'est correct d'envoyer beaucoup de gens par avion d'un endroit à l'autre ? On peut aussi se poser cette question, c'est un autre point important. Puis, à mesure qu'on avance dans ce nouveau monde, on peut se demander cela.

Puis le recrutement pour les groupes bénévoles qui se basent sur les réunions présentielles pour l'éducation, pour la formation, pour l'engagement, c'est une manière de recruter concernant les volontaires, les bénévoles. Cela va être difficile de gérer cette question s'il n'y a pas de réunion présentielle comme on le faisait avant. Nous savons tous que les réunions présentielles permettent de faciliter la

prise de décision. Donc comment est-ce que nous allons régler tout cela dans un autre type de scénario dans le futur ? Prochaine diapositive.

Voilà, ce sont les choses qui vont être difficiles. Mais nous devons aussi voir les opportunités qui vont surgir à partir de maintenant. Par exemple, on peut considérer de nouvelles options dans les configurations de réunions qui vont surgir, de nouvelles façons pour les communautés de travailler ensemble. Nous allons forger de nouvelles alliances, trouver de nouveaux partenaires avec lesquels travailler. Si nous prenons le temps de le faire, nous allons nous tromper, il y a des choses qui ne vont pas marcher, mais nous allons faire évoluer le système de manière imprévue. Prochaine diapositive.

De nouvelles incitations, de nouveaux encouragements. Par exemple, on pourrait avoir des réunions hybrides avec une rotation internationale et régionale de façon à ce qu'on ne soit pas assis pendant huit heures dans une salle de réunion sans fenêtre. Il y a peut-être de meilleures manières de se réunir avec de meilleurs horaires.

On peut aussi avoir de nouveaux systèmes de sensibilisation pour construire le système multipartite de manière plus efficace que ce que nous ne faisons actuellement. Nous devons appliquer cela aux utilisateurs finaux qui sont locaux et qui sont difficiles à atteindre. Il n'est pas facile d'organiser des réunions sur l'ICANN pour intéresser les gens à des thèmes qu'ils ne connaissent pas et leur parler de choses qui ont lieu dans des réunions auxquelles ils ne participent pas.

Donc peut-être que si on avait des réunions plus locales, on aurait davantage de gens intéressés et davantage de participants. Cela pourrait être innovant et pourrait être une bonne manière d'expérimenter. Prochaine diapositive.

Est-ce que la covid-19 a redéfini le développement du consensus dans le modèle multipartite dans l'espace de l'ICANN ? Pas encore, mais nous commençons à nous rendre compte qu'il n'y a pas un retour à ce qu'on avait connu avant exactement. Ce sera un nouveau normal, si vous voulez.

Nous allons devoir être prêts à faire des expérimentations, nous allons devoir être en confiance et nous devrons nous engager dans cette nouvelle normalité et faire preuve d'inclusion également. Voilà quelle sera, je pense, l'évolution du modèle multipartite.

Ce n'est pas optionnel véritablement. Nous avons absolument besoin d'intégrer plus de personnes, d'être plus inclusifs et c'est une excellente opportunité, je crois, de trouver une nouvelle manière de travailler. Je ne suggère pas de ne pas avoir de réunions, pas du tout, mais peut-être qu'on peut se réunir moins souvent. Passons à la diapositive suivante.

Est-ce que l'on peut toujours prendre des décisions avec ce modèle ascendant lorsqu'il y a des problèmes de sécurité et de santé publique qui sont en jeu ? On l'a vu au début de cette crise mondiale, la coopération était absolument essentielle. La rapidité était essentielle. Néanmoins, la crise est temporaire et nous allons sortir de cette crise

et nous allons devoir réfléchir aux zones de danger qui existent pour le modèle multipartite.

Je crois que nous allons devoir véritablement envisager l'avenir, le concevoir, s'engager dans ce processus. Mais je crois qu'on peut se renforcer de cette manière également et élargir notre territoire de cette manière, avec un système tout à fait intéressant. Je crois que cela va être une expérience excellente avec plus de personnes qui vont s'engager dans le processus de prise de décision.

Merci beaucoup de m'avoir donné la possibilité de m'exprimer aujourd'hui.

JOANNA KULESZA : Merci beaucoup Marita.

Je crois que nous avons eu dans cette salle d'excellentes présentations.

Nous avons des questions dans le chat. Je vois qu'il y a des mains qui se lèvent et j'aimerais entendre en effet ces personnes qui ont des questions et des commentaires à effectuer. Il ne nous reste que 12 minutes, mais j'ai Sébastien et Owen. Je vais vous demander d'être brefs et j'aimerais que l'on soit en mesure de terminer à l'heure. Sébastien, vous avez la parole. Et Owen, soyez bref également. S'il y a d'autres commentaires, n'hésitez pas à le faire savoir. On va avoir Sébastien et Owen, et Claudia va gérer cela.

CLAUDIA RUIZ : Sébastien, vous devriez pouvoir vous mettre en mode micro ouvert.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci beaucoup. J'avais pensé à parler en français mais je n'ai pas encore bien compris comment le faire. J'ai suivi en français, je repars vers Zoom et il me semble que je ne peux parler qu'en anglais sur Zoom. Mais j'essaierai la prochaine fois.

Je suis un petit peu préoccupé du fait que ces présentations représentent la manière de penser de l'ALAC et de l'At-Large. J'espère qu'on va pouvoir débattre un peu plus de cela. Je ne sais pas s'il est possible d'avoir ces débats ici, mais n'oublions pas quelque chose : j'espère qu'on ne va pas scier la branche sur laquelle on est assis. Je suis très inquiet de ce que j'ai entendu lors de la dernière présentation à ce sujet. Il y a des réunions locales qui se font, beaucoup de réunions. Elles sont effectuées par nos structures At-Large, ces réunions locales sont effectuées par l'engagement des parties prenantes et par d'autres unités constitutives.

Ce qui me semble important et ce qu'on a appris de cette situation, un an sans réunion présentielle, c'est comment on peut s'améliorer au niveau de notre travail en deux réunions présentielles. Parce que les réunions présentielles, ce n'est pas seulement ce que nous faisons. C'est beaucoup d'autres choses : rencontrer des gens faire des affaires pour les personnes qui sont là pour faire des affaires et gérer d'autres questions qui ne sont pas toujours en rapport avec l'ICANN. On a

prouvé que l'on pouvait travailler, oui, mais on peut aussi travailler de manière pas aussi efficacement que lors des réunions présentielles.

C'est tout à fait intéressant en effet qu'il y ait plus de personnes qui viennent à ces réunions virtuelles.

J'aurais beaucoup d'autres choses à dire, mais on n'a pas assez de temps et Joanna m'a dit que je n'avais qu'une minute et demie, donc je vais m'arrêter ici. Mais franchement, si on n'a pas ces débats au sein de l'At-Large, prendre en compte le point de vue de toutes les RALO par exemple et des ALS également, on va perdre beaucoup.

Merci de votre attention.

CLAUDIA RUIZ : Merci beaucoup Sébastien.

Owen, vous avez la possibilité de prendre la parole.

OWEN SMIGELSKI : J'espère que vous m'entendez bien.

CLAUDIA RUIZ : Allez-y.

OWEN SMIGELSKI : J'apprécie beaucoup le fait que l'ALAC parle de ces questions d'utilisation malveillante et d'abus. C'est très important et je crois

qu'on a besoin de faits, de données. Je travaillais à l'ICANN pendant six ou sept ans et maintenant, je travaille pour un bureau d'enregistrement.

La réponse à la covid-19, j'ai été surpris de la manière dont l'ensemble de l'industrie a travaillé. Les bureaux d'enregistrement et les registres ont travaillé ensemble et cela a été extraordinaire au niveau collectif, avec la participation des agences gouvernementales, des forces de l'ordre. C'était un grand nombre de noms de domaine qui ont été analysés et cela a été positif, cela s'est très bien passé. Je crois qu'il faut le souligner, qu'il ne faut pas l'oublier. Il faut le reconnaître. Ce secteur industriel, vraiment, fait un travail fantastique dans des circonstances absolument jamais vues. Et on a prouvé que c'était possible, qu'il était possible de réagir. Donc ne l'oublions et n'oublions pas les faits, n'oublions pas les données. Je crois qu'on a vu beaucoup d'aspects positifs, beaucoup de choses positives durant cette crise.

CLAUDIA RUIZ : Merci beaucoup.

Fabricio ?

FABRICIO VAYRA : Vous m'entendez ?

CLAUDIA RUIZ : Oui, on va entend, allez-y.

FABRICIO VAYRA : Écoutez, je crois qu'en effet, il y a eu beaucoup d'efforts de faits pour répondre à la covid et à la pandémie. J'ai regardé un petit peu ce qu'il y avait avant la pandémie : il y a eu des tremblements de terre aussi, il y a eu des ouragans et les mauvais acteurs tirent avantage de toutes ces catastrophes. Donc ma question pour Owen et pour tout le secteur, c'est pourquoi est-ce qu'on attend une catastrophe, une crise, pour se réunir, pour faire cet excellent travail dont vous venez de parler plutôt que de comprendre que ces criminels, ces acteurs néfastes vont toujours exister, vont toujours être là à l'affût, à attendre la prochaine catastrophe ? Je crois qu'il ne faut pas être réactifs et il faut tirer les conséquences de ce qui vient de se passer et poursuivre avec l'ICANN un travail de conformité, un travail de préparation avec la communauté.

CLAUDIA RUIZ : Merci beaucoup.

Joanna, on ne vous entend pas.

JOANNA KULESZA : Merci messieurs de ces commentaires.

Je vois que la main de Sébastien s'est relevée. Très brièvement Sébastien. Je ne sais pas si on a eu des commentaires de nos intervenants, je ne sais pas si nos intervenants veulent rebondir. Je

vais donner rapidement la parole à Sébastien et ensuite, je vais essayer de conclure ce débat tout à fait intéressant.

Nous répondrons aux questions sur le wiki. Je demanderai à notre personnel si c'est le mieux que d'utiliser le wiki. Il y a également Twitter que l'on peut utiliser. Yrjö, Marita, Alex, si vous voulez prendre la parole, il reste trois minutes. Je vois un non de Marita. Sébastien, commentaire bref, allez-y et ensuite, je conclus.

SÉBASTIEN BACHOLLET : C'est pour utiliser pour une fois les outils que nous avons et parler en français. Je voudrais être sûr que le système fonctionne et pour que le système fonctionne, on doit tous s'adapter plus ou moins. Voilà, c'est juste pour être sûr que la prochaine fois que les uns ou les autres interviennent, on puisse intervenir soit en français, soit en espagnol dans les sessions où At-Large est en réunion parce que je trouve que c'est un outil extraordinaire si tout le monde l'utilise.

Merci beaucoup. Merci beaucoup Joanna, je voulais faire tout simplement un test du système d'interprétation vers l'anglais. Merci beaucoup et je serai très heureux de continuer ce débat.

JOANNA KULESZA : Merci beaucoup Sébastien, merci d'avoir fait ce test. C'est très bien, c'est notre première réunion de politique et c'est très bien qu'on puisse avoir des interactions dans ces langues et avoir une interprétation du français et de l'espagnol vers l'anglais.

Merci à tous nos participants, merci d'avoir pris le temps de nous écouter, d'avoir utilisé le chat également. Notre personnel sera très heureux de continuer à vous aider pour utiliser l'outil d'interprétation et nous continuerons à l'utiliser pendant nos réunions sur les politiques.

Peut-être qu'il est plus facile de trouver des consensus en personne, comme nous l'a dit Marita, mais nous sommes très heureux que vous soyez ici. C'est une période difficile pour nous tous, mais il faut bien comprendre quels sont les intérêts des utilisateurs finaux. C'est cela le grand débat. Est-ce qu'il y a un intérêt dans la communauté à réfléchir davantage aux intérêts des utilisateurs finaux et à utiliser ce cadre de référence pour lutter contre l'utilisation malveillante du DNS, notamment dans le cadre de cette pandémie ? Donc il y a un véritable débat qui existe sur l'utilisation malveillante du DNS. Comment le définir ? Est-ce qu'il a un sens large ou un sens plus étroit ? On a déjà eu d'excellents débats sur différentes conventions, sur les textes de loi de différents pays quand on réfléchit au RGPD. Je crois que maintenant, il faut beaucoup réfléchir également à l'utilisation malveillante du DNS.

Je vous remercie de participer à d'autres séances At-Large qui vont beaucoup se concentrer sur l'utilisation malveillante du DNS, sur les seuils que nous pouvons fixer au niveau de cette utilisation malveillante. Est-elle réelle ? Est-ce qu'on a des chiffres, des statistiques pour définir cette utilisation malveillante ? Donc je vous

encourage à venir aux séances. Et je crois que c'est un thème tout à fait intéressant que nous avons.

J'aimerais remercier une nouvelle fois nos intervenants qui ont pris une approche un petit peu différente par rapport aux politiques que nous définissons. Merci, donc, de votre participation. Je sais qu'il est parfois très tard pour certains d'entre vous, donc merci d'avoir relevé le défi, merci d'avoir débattu, merci d'avoir abordé cette pandémie et le rapport que cela a eu avec le travail.

Merci à nos interprètes, merci à notre personnel technique, tout s'est très bien passé à ce niveau. Merci à nos intervenants et merci à notre personnel. Il serait impossible de travailler de cette manière sans eux. Nous avons dépassé de deux minutes le temps imparti mais on se retrouve d'ici peu. Merci beaucoup, la réunion est levée.

CLAUDIA RUIZ : Merci à toutes et à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]